



**PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des Ressources Humaines et des Moyens
Bureau de la logistique et du courrier

RECUEIL SPÉCIAL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° 114 du 16 décembre 2020

Le contenu du recueil peut être consulté, conformément au sommaire, à l'accueil de la préfecture (site Saint-Aubin), en sous-préfecture ainsi que sur le site internet de la préfecture www.maine-et-loire.pref.gouv.fr rubrique Publications.

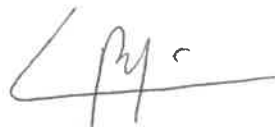
Pour accéder aux annexes non publiées, il convient de contacter le service sous lequel l'acte a été publié.

CERTIFICAT D’AFFICHAGE ET DE DIFFUSION

Le Préfet de Maine-et-Loire certifie que :

Le sommaire du recueil spécial des actes administratifs de la préfecture du 16 décembre 2020 a été affiché ce jour ; le texte intégral a été mis en ligne ce jour sur le site internet de la préfecture : www.maine-et-loire.pref.gouv.fr.

A Angers, le 16 décembre 2020
Pour le Préfet et par délégation,
Pour la directrice,



Laurence BOISARD

Le contenu du recueil peut être consulté, conformément au sommaire, à l'accueil de la préfecture (site Saint-Aubin), en sous-préfecture ainsi que sur le site internet de la préfecture www.maine-et-loire.pref.gouv.fr rubrique Publications.

Pour accéder aux annexes non publiées, il convient de contacter le service sous lequel l'acte a été publié.

RAA spécial n° 114 du 16 décembre 2020

SOMMAIRE

I - ARRÊTÉS

PRÉFECTURE

Direction de la réglementation et des collectivités locales

- Arrêté DRCL-BRE n°2020-1067 du 10 décembre 2020 nommant les membres des commissions de contrôle des listes électorales – arrondissement d'Angers
- Arrêté DRCL-BRE n°2020-1068 du 10 décembre 2020 créant un bureau de vote (n°701 bis) à Angers
- Arrêté DRCL-BI n°2020-123 du 9 décembre 2020 actualisant la composition de la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI)

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

- Arrêté DDT-SG n°2020-12-2 du 14 décembre 2020 portant organisation de la Direction Départementale des Territoires au 1er janvier 2021
- Arrêté DDT-SCHV-HPP n°2020-14 du 10 décembre 2020 octroyant une subvention à la communauté de communes Baugeois Vallée – création aire d'accueil gens voyage à Noyant, commune de Noyant-Villages
- Arrêté DDT-TICSR n°2020-62 du 11 décembre 2020 réglementant la circulation sur la RD178 (Montreuil-Bellay, Epieds et Brezé) – battue

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE

- Arrêté DDCS-CMCR n°2020-28 du 7 décembre 2020 actualisant la composition de la commission de réforme territoriale - ville d'Angers et CCAS
- Arrêté DDCS-CMCR n°2020-29 du 7 décembre 2020 actualisant la composition de la commission de réforme territoriale - SDIS pompiers professionnels
- Arrêté DDCS-CMCR n°2020-30 du 7 décembre 2020 actualisant la composition de la commission de réforme territoriale - SDIS pompiers volontaires

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

- Arrêté DDFIP n°2020-76 du 8 décembre 2020 annonçant la fermeture des services de publicité foncière le 4 janvier 2021

II - AUTRES

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE SANTÉ

Centre hospitalier universitaire d'Angers :

- décision CHUA n°2020-101 du 14 décembre 2020 portant délégation de signature par Mme JAGLIN-GRIMONPREZ, directrice

Centre hospitalier de Cholet :

- décision CHC du 14 décembre 2020 relative au recrutement d'un cadre paramédical – filière médico-technique

1 - ARRÊTÉS

Arrêté DRCL/BRE N°2020-1067

Nomination des membres des commissions de contrôle
chargés de la régularité des listes électorales dans
les communes de l'arrondissement d'Angers

Le préfet de Maine-et-Loire
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu les propositions des maires de l'arrondissement d'Angers ;

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune de l'arrondissement d'Angers, les membres de commissions de contrôle des listes électorales pour une durée de trois ans ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture,

ARRÊTE

Article 1^{er} – Pour une durée de trois ans, sont désignées membres des commissions de contrôle des listes électorales des communes de l'arrondissement d'Angers, les personnes dont les noms figurent dans le tableau annexé au présent arrêté.

Article 2 – La secrétaire générale de la préfecture et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Angers, le 10 DEC. 2020

Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire générale de la Préfecture


Magali DAVERTON

ANNEXE A L'ARRETÉ PORTANT COMPOSITION DES COMMISSIONS DE CONTRÔLE
DANS LES COMMUNES DE L'ARRONDISSEMENT D'ANGERS

Code Com	Communes de l'arrondissement d'ANGERS	Nom – Prénom du titulaire	Nom – Prénom du suppléant
007	ANGERS :		
	<i>Conseiller municipal de la 1^{ère} liste :</i>	LAINÉ Grégoire	LEMIERRE Marie-Isabelle
	<i>Conseiller municipal de la 1^{ère} liste :</i>	BOUCHER William	DAGUIN Claudette
	<i>Conseiller municipal de la 1^{ère} liste :</i>	STEIN Christine	AUDIGANE Nicolas
	<i>Conseiller municipal de la 2^e liste :</i>	LEFLOCH Stéphane	GOUA Bruno
	<i>Conseiller municipal de la 3^e liste :</i>	SAEIDI Arash	FOUCHER-MAILLARD Sophie
012	AUBIGNE-SUR-LAYON :		
	<i>Conseiller municipal</i>	ROBÉ Mauricette	
	<i>Délégué de l'administration</i>	HALLAIRE Elisabeth	
	<i>Délégué du Tribunal judiciaire</i>	FALLEMPIN Anne-Marie	
015	AVRILLE :		
	<i>Conseiller municipal de la 1^{ère} liste :</i>	DELETRE Alain	VIAUD Laurent
	<i>Conseiller municipal de la 1^{ère} liste :</i>	GUINHUT Fabienne	TROCHUT Céline
	<i>Conseiller municipal de la 1^{ère} liste :</i>	FOUCAULT Michel	FOGANG Louis
	<i>Conseiller municipal de la 2^e liste :</i>	LEMOINE-MAULNY Estelle	VARLIN François
	<i>Conseiller municipal de la 3^e liste :</i>	HOULGARD Philippe	CESBRON Catherine
017	BARACE :		
	<i>Conseiller municipal</i>	FROGET Joël	
	<i>Délégué de l'administration</i>	RICHARD Jean-Baptiste	
	<i>Délégué du Tribunal judiciaire</i>	LE GOUIC Elisabeth	
020	BEAUCOUZE :		
	<i>Conseiller municipal de la 1^{ère} liste :</i>	PLONQUET Michel	ROUSSET-TAVEAU Daniel
	<i>Conseiller municipal de la 1^{ère} liste :</i>	CHEVET Jordan	HAGI SULEIMAN ISSA Ibrahim
	<i>Conseiller municipal de la 1^{ère} liste :</i>	ROBIN Manuella	ROUDAUT Arnaud
	<i>Conseiller municipal de la 2^e liste :</i>	BLON Nadège	TONNELIER Franck
	<i>Conseiller municipal de la 2^e liste :</i>	PIERRO Marc	
022	BEAULIEU-SUR-LAYON :		
	<i>Conseiller municipal de la 1^{ère} liste :</i>	SALMON Gwénaelle	PROVOT Jean-Marc
	<i>Conseiller municipal de la 1^{ère} liste :</i>	SUAU Yann	GODEAU Lovely

ANNEXE A L'ARRETÉ PORTANT COMPOSITION DES COMMISSIONS DE CONTRÔLE
DANS LES COMMUNES DE L'ARRONDISSEMENT D'ANGERS

Code Com	Communes de l'arrondissement d'ANGERS	Nom – Prénom du titulaire	Nom – Prénom du suppléant
	<i>Conseiller municipal de la 1^{ère} liste :</i>	POURCHER-GENTIL Joëlle	
	<i>Conseiller municipal de la 2^e liste :</i>	TRESMONTAN PAUL	VAUX Frédéric
	<i>Conseiller municipal de la 2^e liste :</i>	COLLIN Romy	
028	BEHUARD :		
	<i>Conseiller municipal</i>	BERRUT Brigitte	VINCENT Hervé
	<i>Délégué de l'administration</i>	BODY Michel	GARREAU Eric
	<i>Délégué du Tribunal judiciaire</i>	DUVIGNON Jean-Luc	
345	BELLEVIGNE-EN-LAYON :		
	<i>Conseiller municipal</i>	FONTENEAU Jean-Jacques	BLATIER Marie
	<i>Délégué de l'administration</i>	NOYER Sandrine	
	<i>Délégué du Tribunal judiciaire</i>	TESNIER Odile	
029	BLAISON SAINT-SULPICE :		
	<i>Conseiller municipal</i>	CHEVILLARD Marie-Madeleine	
	<i>Délégué de l'administration</i>	DIARD Jacqueline	
	<i>Délégué du Tribunal judiciaire</i>	LEGAGNEUX Marie-Madeleine	
035	BOUCHEMAINE :		
	<i>Conseiller municipal de la 1^{ère} liste :</i>	BUTTLER Erich	
	<i>Conseiller municipal de la 1^{ère} liste :</i>	LHÉRIAU Edith	
	<i>Conseiller municipal de la 1^{ère} liste :</i>	LEIBER Denis	
	<i>Conseiller municipal de la 2^e liste :</i>	KIRSTEN Jean-Luc	
	<i>Conseiller municipal de la 2^e liste :</i>	RETAILLEAU Brigitte	
048	BRIOLLAY :		
	<i>Conseiller municipal de la 1^{ère} liste :</i>	LEBLOND Bernard	DESCHAMPS Catherine
	<i>Conseiller municipal de la 1^{ère} liste :</i>	BOUCHER Danielle	MENUAU Sophie
	<i>Conseiller municipal de la 1^{ère} liste :</i>	BOUCHARD Dominique	GLETTY Hélène
	<i>Conseiller municipal de la 2^e liste :</i>	LESCOUARC'H Reynald	ROULLAND Frédérique
	<i>Conseiller municipal de la 2^e liste :</i>	MAURY Frédérique	PORTET Hervéline
050	BRISSAC-LOIRE-AUBANCE :		
	<i>Conseiller municipal</i>	DROUET Ghislaine	

ANNEXE A L'ARRETÉ PORTANT COMPOSITION DES COMMISSIONS DE CONTRÔLE
DANS LES COMMUNES DE L'ARRONDISSEMENT D'ANGERS

Code Com	Communes de l'arrondissement d'ANGERS	Nom - Prénom du titulaire	Nom - Prénom du suppléant
	<i>Délégué de l'administration</i>	MARSAULT Bernadette	
	<i>Délégué du Tribunal judiciaire</i>	POMMEAU Claude	
055	CANTENAY-EPINARD :		
	<i>Conseiller municipal</i>	RIVIERE Cécile	
	<i>Délégué de l'administration</i>	BOURGETEAU Daniel	
	<i>Délégué du Tribunal judiciaire</i>	GELINEAU Marcel	
063	CHALONNES-SUR-LOIRE :		
	<i>Conseiller municipal de la 1^{ère} liste :</i>	SANCEREAU Jean-Claude	Anne HUMBERT
	<i>Conseiller municipal de la 1^{ère} liste :</i>	RICHOUX Martine	Jacqueline POIRIER
	<i>Conseiller municipal de la 1^{ère} liste :</i>	GITEAU Philippe	Annie GOURDON
	<i>Conseiller municipal de la 2^e liste :</i>	DUPONT Stella	Anne UZUREAU
	<i>Conseiller municipal de la 2^e liste :</i>	MENARD Philippe	Véronique ONILLON
068	CHAMPTOCE-SUR-LOIRE :		
	<i>Conseiller municipal</i>	SOUYRI Françoise	MIRVEAUX Philippe
	<i>Délégué de l'administration</i>	COLAS Claude	GUILLOUX Gisèle
	<i>Délégué du Tribunal judiciaire</i>	CASTELLIER Bernard	GUILLOUX Gisèle
076	CHAPELLE-SAINT-LAUD (LA) :		
	<i>Conseiller municipal</i>	GRUNHUT Jean-Claude	CHEVALIER Eric
	<i>Délégué de l'administration</i>	ESNAU René	
	<i>Délégué du Tribunal judiciaire</i>	LEBRETON Marie-Thérèse	
082	CHAUDEFONDS-SUR-LAYON :		
	<i>Conseiller municipal</i>	PICHERIT Daniel	
	<i>Délégué de l'administration</i>	JURET Claudine	
	<i>Délégué du Tribunal judiciaire</i>	PIFFARD Jean	
090	CHEFFES		
	<i>Conseiller municipal</i>	DURAND Jacques	
	<i>Délégué de l'administration</i>	CHOISY Annick	
	<i>Délégué du Tribunal judiciaire</i>	RENAUDON AUDREY	
107	CORNILLE-LES-CAVES		

ANNEXE A L'ARRETÉ PORTANT COMPOSITION DES COMMISSIONS DE CONTRÔLE
DANS LES COMMUNES DE L'ARRONDISSEMENT D'ANGERS

Code Com	Communes de l'arrondissement d'ANGERS	Nom – Prénom du titulaire	Nom – Prénom du suppléant
	<i>Conseiller municipal</i>	PARTHENAY Sandrine	
	<i>Délégué de l'administration</i>	RABOUAN Martine	
	<i>Délégué du Tribunal judiciaire</i>	SIREAU Roselyne	
110	CORZE		
	<i>Conseiller municipal de la 1^{ère} liste :</i>	NICOLLE Anne-marie	
	<i>Délégué de l'administration</i>	MARTIN Jean-Pierre	
	<i>Délégué du Tribunal judiciaire</i>	DANARD Danièle	
120	DENEE		
	<i>Conseiller municipal de la 1^{ère} liste :</i>	BRAULT Olivier	
	<i>Délégué de l'administration</i>	REVAULT Yvette	
	<i>Délégué du Tribunal judiciaire</i>	BOUTIER Rolande	
127	DURTAL		
	<i>Conseiller municipal de la 1^{ère} liste :</i>	CHOUETTE Gérard	
	<i>Conseiller municipal de la 1^{ère} liste :</i>	BIGNON Eliane	
	<i>Conseiller municipal de la 1^{ère} liste :</i>	JOUIS Anne	
	<i>Conseiller municipal de la 2^e liste :</i>	BOBET Corinne	
	<i>Conseiller municipal de la 2^e liste :</i>	LANDFRIED Denis	
129	ÉCOUFLANT :		
	<i>Conseiller municipal</i>	CELLIER Chantal	
	<i>Délégué de l'administration</i>	VAUGOYEAU Michel	
	<i>Délégué du Tribunal judiciaire</i>	BOURREAU Jean-Claude	
130	ÉQUILLE		
	<i>Conseiller municipal</i>	SACHET Marie-Claire	
	<i>Délégué de l'administration</i>	GODIN Colette	
	<i>Délégué du Tribunal judiciaire</i>	PALLUAU Annie	
132	ÉTRICHE		
	<i>Conseiller municipal de la 1^{ère} liste :</i>	STROESSER Delphine	AUGEREAU Line
	<i>Conseiller municipal de la 1^{ère} liste :</i>	GAUDIN David	CAMUS Emmanuel
	<i>Conseiller municipal de la 1^{ère} liste :</i>	PETIT Sabrina	ROSEAU Sylvie

ANNEXE A L'ARRETÉ PORTANT COMPOSITION DES COMMISSIONS DE CONTRÔLE
DANS LES COMMUNES DE L'ARRONDISSEMENT D'ANGERS

Code Com	Communes de l'arrondissement d'ANGERS	Nom – Prénom du titulaire	Nom – Prénom du suppléant
	<i>Conseiller municipal de la 2^e liste :</i>	JONET Nathalie	BREHERET Emmanuel
	<i>Conseiller municipal de la 2^e liste :</i>	DROUIN Véronique	WARY Grégory
135	FENEU :		
	<i>Conseiller municipal</i>	MONTECOT Jean-Luc	
	<i>Délégué de l'administration</i>	VIDAL José	
	<i>Délégué du Tribunal judiciaire</i>	VOISIN Michel	
167	GARENNES SUR LOIRE (LES) :		
	<i>Conseiller municipal</i>	DEFONTAINE Jacques	
	<i>Délégué de l'administration</i>	HEMON Yves	
	<i>Délégué du Tribunal judiciaire</i>	GOUBAULT Jean-Paul	PELLETIER Hubert
174	HUILLE-LEZIGNE :		
	<i>Conseiller municipal</i>	MORIN Camille	BESNARDEAU Elodie
	<i>Délégué de l'administration</i>	AUBERT Jacqueline	
	<i>Délégué du Tribunal judiciaire</i>	DESMARRES Sylvain	BEAUSSIN Alain
160	INGRANDES-LE-FRESNE SUR LOIRE :		
	<i>Conseiller municipal de la 1^{ère} liste :</i>	VALLEE Sylvie	JEROUANE Mustapha
	<i>Conseiller municipal de la 1^{ère} liste :</i>	PETIT Dominique	LEDEUR Maryse
	<i>Conseiller municipal de la 1^{ère} liste :</i>	SIMON Fabienne	AMIET Caroline
	<i>Conseiller municipal de la 2^e liste :</i>	PASCAL Patrick	CROISSANT Jocelyne
	<i>Conseiller municipal de la 3^e liste :</i>	BOSSEAU Louis-Marie	MARSAC Josette
163	JARZÉ-VILLAGES :		
	<i>Conseiller municipal</i>	GERFAULT Dominique	EDIN François
	<i>Délégué de l'administration</i>	AUGONNET Christian	POUPIN Anne-Marie
	<i>Délégué du Tribunal judiciaire</i>	GIRAULT Dominique	TOUPLAIN Gérard
307	LOIRE AUTHION :		
	<i>Conseiller municipal de la 1^{ère} liste :</i>	FENARD Philippe	BOISSONNET Marie-Claude
	<i>Conseiller municipal de la 1^{ère} liste :</i>	ROLLAND Hervé	BARBIER Agnès
	<i>Conseiller municipal de la 1^{ère} liste :</i>	TESSIER Maryline	AUGEREAU Linda
	<i>Conseiller municipal de la 2^e liste :</i>	CHARTIER Patrick	DABIN Christine

ANNEXE A L'ARRETÉ PORTANT COMPOSITION DES COMMISSIONS DE CONTRÔLE
DANS LES COMMUNES DE L'ARRONDISSEMENT D'ANGERS

Code Com	Communes de l'arrondissement d'ANGERS	Nom – Prénom du titulaire	Nom – Prénom du suppléant
	<i>Conseiller municipal de la 2^e liste :</i>	EZECHIEL Jean-Louis	COUTANT Sophie
200	LONGUENEE-EN-ANJOU :		
	<i>Conseiller municipal</i>	SALE Daniel	CAPRON Christine
	<i>Délégué de l'administration</i>	BENESTEAU Marcelle	BOUMIER Brigitte
	<i>Délégué du Tribunal judiciaire</i>	RENAULT Claude	MORVAN Samuel
188	MARCE		
	<i>Conseiller municipal</i>	DUVAL Valérie	MARBACHER Emmanuelle
	<i>Délégué de l'administration</i>	GAUCHER Chantal	
	<i>Délégué du Tribunal judiciaire</i>	ORIARD Raymond	
209	MONTIGNE-LES-RAIRIES		
	<i>Conseiller municipal</i>	BARDELMEIJER Hélène	BAZIN Olivier
	<i>Délégué de l'administration</i>	AUDIOT Roger	PERRET Cindy
	<i>Délégué du Tribunal judiciaire</i>	MORIN Lucette	PETEL Nathalie
214	MONTREUIL-JUIGNE :		
	<i>Conseiller municipal de la 1^{ère} liste :</i>	BONDU Josette	DE BERSACQUES MICHAUX Nicole
	<i>Conseiller municipal de la 1^{ère} liste :</i>	MAGRES Patricia	HABAROU Jean-Charles
	<i>Conseiller municipal de la 1^{ère} liste :</i>	METAIS Alain	TERRIEN Yvonnick
	<i>Conseiller municipal de la 2^e liste :</i>	VADOT Françoise	JOUANNEAU Guillaume
	<i>Conseiller municipal de la 2^e liste :</i>	BRILLOT MICHEL	
216	MONTREUIL-SUR-LOIR :		
	<i>Conseiller municipal</i>	GABARD Gérard	
	<i>Délégué de l'administration</i>	CHUPIN Jean-Claude	
	<i>Délégué du Tribunal judiciaire</i>	GALLET Didier	
220	MORANNES SUR SARTHE- DAUMERAY		
	<i>Conseiller municipal de la 1^{ère} liste :</i>	MARTIN DENIS	
	<i>Conseiller municipal de la 1^{ère} liste :</i>	L'ANGLAIS HELENE	
	<i>Conseiller municipal de la 1^{ère} liste :</i>	FRESNEAU ERIC	
	<i>Conseiller municipal de la 2^e liste :</i>	KAHN GILBERT	
	<i>Conseiller municipal de la 2^e liste :</i>	LETHIELLEUX JoËLLE	

ANNEXE A L'ARRETÉ PORTANT COMPOSITION DES COMMISSIONS DE CONTRÔLE
DANS LES COMMUNES DE L'ARRONDISSEMENT D'ANGERS

Code Com	Communes de l'arrondissement d'ANGERS	Nom – Prénom du titulaire	Nom – Prénom du suppléant
222	MOZE-SUR-LOUET :		
	<i>Conseiller municipal</i>	QUILEZ François	
	<i>Délégué de l'administration</i>	BAUDONNIERE Jean-Louis	
	<i>Délégué du Tribunal judiciaire</i>	MERLIN Bernard	
223	MURS-ERIGNE :		
	<i>Conseiller municipal de la 1^{ère} liste :</i>	AUDOUIN Jean-Louis	CAREAU Philippe
	<i>Conseiller municipal de la 1^{ère} liste :</i>	MARTINEZ Philippe	LOUAPRE Dominique
	<i>Conseiller municipal de la 1^{ère} liste :</i>	RAIMBAULT Chantal	GILBERT Véronique
	<i>Conseiller municipal de la 2^e liste :</i>	QUEVEAU Laurent	BESCOND Catherine
	<i>Conseiller municipal de la 3^e liste :</i>	FOYER Jérôme	FLEURY Christophe
241	PLESSIS-GRAMMOIRE (LE) :		
	<i>Conseiller municipal</i>	BOHN Bruno	
	<i>Délégué de l'administration</i>	MARTIN Loïc	
	<i>Délégué du Tribunal judiciaire</i>	BRARD Michel	
246	PONTS-DE-CE (LES) :		
	<i>Conseiller municipal</i>	REBILLARD Michèle	MINETTO Jacques
	<i>Délégué de l'administration</i>	DANIEL Chantal	
	<i>Délégué du Tribunal judiciaire</i>	MARTIN Gilles	
247	POSSONNIERE (LA) :		
	<i>Conseiller municipal</i>	ALBERT Ginette	CAILLEAU
	<i>Délégué de l'administration</i>	TURQUOIS Andrée	
	<i>Délégué du Tribunal judiciaire</i>	PAILLARD Pascal	
257	RAIRIES (LES) :		
	<i>Conseiller municipal</i>	BOUVET Sylvie	CAILLEAU Virginie
	<i>Délégué de l'administration</i>	PONTONNIER André	
	<i>Délégué du Tribunal judiciaire</i>	BOUCHER Jean-François	
377	RIVES-DU-LOIR-EN-ANJOU :		
	<i>Conseiller municipal de la 1^{ère} liste :</i>	MARTIN Bertrand	FERRIER Brigitte
	<i>Conseiller municipal de la 1^{ère} liste :</i>	FAUVEAU Agnan	LEYS Pol-Edouard

ANNEXE A L'ARRETÉ PORTANT COMPOSITION DES COMMISSIONS DE CONTRÔLE
DANS LES COMMUNES DE L'ARRONDISSEMENT D'ANGERS

Code Com	Communes de l'arrondissement d'ANGERS	Nom - Prénom du titulaire	Nom - Prénom du suppléant
	<i>Conseiller municipal de la 1^{ère} liste :</i>	DAUVILLON Victor	
	<i>Conseiller municipal de la 2^e liste :</i>	LOZAC'H Sébastien	
	<i>Conseiller municipal de la 2^e liste :</i>	CHAUVIN Nadège	
259	ROCHEFORT-SUR-LOIRE		
	<i>Conseiller municipal</i>	GRELET Pascale	
	<i>Délégué de l'administration</i>	ALBERT Nicole	
	<i>Délégué du Tribunal judiciaire</i>	ROBIN Gaëtan	
267	SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU :		
	<i>Conseiller municipal de la 1^{ère} liste :</i>	BLIN Bernard	BRIOLON-HAMON Christine
	<i>Conseiller municipal de la 1^{ère} liste :</i>	GALLIOU Bernard	RENIER Marie-Josèphe
	<i>Conseiller municipal de la 1^{ère} liste :</i>	JUBEAU Jean-Noël	DOHIN Didier
	<i>Conseiller municipal de la 2^e liste :</i>	HERSANT Nathalie	BURR Marie-Thérèse
	<i>Conseiller municipal de la 3^e liste :</i>	VRILLON Stéphane	BIGNONET Ivain
271	SAINT-CLEMENT-DE-LA-PLACE :		
	<i>Conseiller municipal</i>	BOMAL Danielle	
	<i>Délégué de l'administration</i>	MESNIL Sylvie	MOIZAN Michèle
	<i>Délégué du Tribunal judiciaire</i>	LAVARELLO Jean-Pierre	GAUDIN Robert
283	SAINT-GEORGES-SUR-LOIRE :		
	<i>Conseiller municipal</i>	BROUILLET Eric	REY Philippe
	<i>Délégué de l'administration</i>	BURON Alain	
	<i>Délégué du Tribunal judiciaire</i>	FROGER Daniel	
284	SAINT-GERMAIN-DES-PRES :		
	<i>Conseiller municipal</i>	DAUDIN Mélanie	MATHIEU Carine
	<i>Délégué de l'administration</i>	FRIBAULT Catherine	
	<i>Délégué du Tribunal judiciaire</i>	GAUDIN Jean-Marie	
288	SAINT-JEAN-DE-LA-CROIX :		
	<i>Conseiller municipal</i>	PINEAU-PICOULEAU Anne	BELLANGER Jean-Charles
	<i>Délégué de l'administration</i>	MARCHAND Monique	
	<i>Délégué du Tribunal judiciaire</i>	BOUTIN Louise	

ANNEXE A L'ARRETÉ PORTANT COMPOSITION DES COMMISSIONS DE CONTRÔLE
DANS LES COMMUNES DE L'ARRONDISSEMENT D'ANGERS

Code Com	Communes de l'arrondissement d'ANGERS	Nom – Prénom du titulaire	Nom – Prénom du suppléant
	<i>Conseiller municipal de la 1^{ère} liste</i>	ROYER François	
	<i>Conseiller municipal de la 1^{ère} liste</i>	VIDAL-BEAUDET Laure	
	<i>Conseiller municipal de la 1^{ère} liste</i>	GUICHARD Catherine	
	<i>Conseiller municipal de la 2^e liste</i>	AUBINAUD Sébastien	
	<i>Conseiller municipal de la 2^e liste</i>	DAGORNE Julien	
333	SEICHES-SUR-LE-LOIR		
	<i>Conseiller municipal de la 1^{ère} liste</i>	BOURGNEUF Geneviève	CHEVRIER Dominique
	<i>Conseiller municipal de la 1^{ère} liste</i>	FOUQUET Malika	MONCELET Sandra
	<i>Conseiller municipal de la 1^{ère} liste</i>	THOMAS Dimitri	CREN Aude
	<i>Conseiller municipal de la 2^e liste</i>	RIGAUD David	VAN ZILJ Aurélie
	<i>Conseiller municipal de la 2^e liste</i>	LECRU Jérémie	BOURGERIE Mélanie
334	SERMAISE		
	<i>Conseiller municipal</i>	LEROUX Chantal	
	<i>Délégué de l'administration</i>	SOYER Anne-Marie	
	<i>Délégué du Tribunal judiciaire</i>	LELIEVRE Marie	
338	SOULAINES SUR-AUBANCE :		
	<i>Conseiller municipal</i>	URIEN Jean-Christophe	
	<i>Délégué de l'administration</i>	JEREMIE Laetitia	
	<i>Délégué du Tribunal judiciaire</i>	THIOU Claude	
339	SOULAIRE-ET-BOURG :		
	<i>Conseiller municipal</i>	LEBOUVIER Jessica	SEROUSSI Gérard
	<i>Délégué de l'administration</i>	PAPIN Joël	
	<i>Délégué du Tribunal judiciaire</i>	PRÉZELIN Régine	
086	TERRANJOU :		
	<i>Conseiller municipal</i>	JOSELON Ingrid	RICHARD Mauricette
	<i>Délégué de l'administration</i>	OUSACI Alain	JOUIN Philippe
	<i>Délégué du Tribunal judiciaire</i>	BONNIN Thérèse	ROUGIER Nicole
347	TIERCE :		
	<i>Conseiller municipal</i>	FOLLIOT Alexandre	PUIG Pascale

ANNEXE A L'ARRETÉ PORTANT COMPOSITION DES COMMISSIONS DE CONTRÔLE
DANS LES COMMUNES DE L'ARRONDISSEMENT D'ANGERS

Code Com	Communes de l'arrondissement d'ANGERS	Nom – Prénom du titulaire	Nom – Prénom du suppléant
294	SAINT-LAMBERT-LA-POThERIE		
	<i>Conseiller municipal</i>	BEAUMONT Jean-Marie	CATHALOT Mélanie
	<i>Délégué de l'administration</i>	GALLOT Jean-Paul	
	<i>Délégué du Tribunal judiciaire</i>	MANDRET Colette	
298	SAINT-LEGER-DE-LINIERES :		
	<i>Conseiller municipal de la 1^{ère} liste :</i>	BARBEAU Jean-Pierre	
	<i>Conseiller municipal de la 1^{ère} liste :</i>	VALIN Béatrice	
	<i>Conseiller municipal de la 1^{ère} liste :</i>	JUBLAN Brigitte	
	<i>Conseiller municipal de la 2^e liste :</i>	COURAUD Christelle	
	<i>Conseiller municipal de la 2^e liste :</i>	GINGREAU Bernard	
306	SAINT-MARTIN-DU-FOUILLLOUX		
	<i>Conseiller municipal</i>	COICAUD Thomas	
	<i>Délégué de l'administration</i>	BUISSON Roseline	
	<i>Délégué du Tribunal judiciaire</i>	PANNIER André	
308	SAINT-MELAINE-SUR-AUBANCE .		
	<i>Conseiller municipal</i>	PERRAULT Jérôme	
	<i>Délégué de l'administration</i>	KURTZ Gérard	
	<i>Délégué du Tribunal judiciaire</i>	DHEILLY Nathalie	
278	SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE :		
	<i>Conseiller municipal de la 1^{ère} liste :</i>	BEAUJEAN Marie-Françoise	DE BARMON Florence
	<i>Conseiller municipal de la 1^{ère} liste :</i>	LEFEBVRE Dominique	HENNEKAM Ashley
	<i>Conseiller municipal de la 1^{ère} liste :</i>	PAPILLON Pascal	LOPPIN Jérôme
	<i>Conseiller municipal de la 2^e liste :</i>	LEBLONG Loïc	SAULAIS Christophe
	<i>Conseiller municipal de la 2^e liste :</i>	FABER Noël	EON Benoit
326	SARRIGNE :		
	<i>Conseiller municipal</i>	PASSELANDE Jean-Noël	
	<i>Délégué de l'administration</i>	DELAUNAY Vincent	
	<i>Délégué du Tribunal judiciaire</i>	DOUCET Christophe	
329	SAVENNIERES .		

ANNEXE A L'ARRETÉ PORTANT COMPOSITION DES COMMISSIONS DE CONTRÔLE
DANS LES COMMUNES DE L'ARRONDISSEMENT D'ANGERS

Code Com	Communes de l'arrondissement d'ANGERS	Nom – Prénom du titulaire	Nom – Prénom du suppléant
	<i>Délégué de l'administration</i>	CHABIRON Marie-Odile	LEMARCHAND Michel
	<i>Délégué du Tribunal judiciaire</i>	CORDEAU Jean	
353	TRELAZE :		
	<i>Conseiller municipal de la 1^{ère} liste :</i>	PETIT Marie-Hélène	PANTAIS Alain
	<i>Conseiller municipal de la 1^{ère} liste :</i>	BOUSSION Sébastien	BERTHO Florence
	<i>Conseiller municipal de la 1^{ère} liste :</i>	MAURY Elise	AMINE Aline
	<i>Conseiller municipal de la 2^e liste :</i>	BATTAIS Boris	CADOT Claude
	<i>Conseiller municipal de la 3^e liste :</i>	CANEVET Marie-Hélène	ERNOULT Gille
292	VAL DU LAYON :		
	<i>Conseiller municipal</i>	DERVIEUX Jean-Jacques	TESSE Fabienne
	<i>Délégué de l'administration</i>	LEVRON Agnès	
	<i>Délégué du Tribunal judiciaire</i>	ROMPILLON Dominique	
323	VERRIERES EN ANJOU :		
	<i>Conseiller municipal de la 1^{ère} liste :</i>	DEMAIN Claire	LE BOUEDEC Nathalie
	<i>Conseiller municipal de la 1^{ère} liste :</i>	RENOU Mélanie	LAUZANNE Suzelle
	<i>Conseiller municipal de la 1^{ère} liste :</i>	JONCHERE Lucie	SORTANT Stéphane
	<i>Conseiller municipal de la 2^e liste :</i>	SIMON Didier	GABORIT Frédéric
	<i>Conseiller municipal de la 3^e liste :</i>	DUVAL Laurence	BOY Baris



Arrêté DRCL/BRE N°2020-1068

**ARRETE PREFECTORAL INSTITUANT UN BUREAU DE VOTE
AU TITRE DE L'ARTICLE R. 40-1 DU CODE ELECTORAL**

Le préfet de Maine-et-Loire
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code électoral, notamment ses articles L.12, L.12-1, L.13, L.14, L.79 et R.40-1,

Vu l'article 112 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

Vu le décret n°2020-1460 du 27 novembre 2020 portant application du I de l'article 112 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique et relatif à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues,

Vu l'arrêté préfectoral DRCL n°2020-80 du 27 août 2020 fixant les nombre, emplacements et périmètres des bureaux de vote du département de Maine-et-Loire,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Dans la commune d'ANGERS, est créé un bureau de vote intitulé : bureau n° 701 - bis

Il est installé à l'Ecole Brossard – 330, rue Saint-Léonard 49000 ANGERS.

Sont rattachés à ce bureau de vote :

- ☐ les personnes détenues inscrites dans cette commune pour y voter par correspondance en application des articles L. 12-1 et L.79 du code électoral ,
- ☐ les Français établis hors de France et les militaires de carrière lorsque la commune chef-lieu est leur commune de naissance, celle de leur dernier domicile, celle de leur dernière résidence, ou celle où était inscrit un de leurs ascendants ou un de leurs parents jusqu'au 4^e degré, dans les conditions prévues aux articles L.12 et L.13 du même code ;
- ☐ les Français établis hors de France, ou les conjoints de militaires de carrière, inscrit au titre de l'inscription de leur conjoint dans la commune chef-lieu, sur présentation d'un contrat de mariage en application de l'article L.14 du même code.

Article 2 : En application des articles L. 12-1 et R. 40-1 du code électoral, le bureau mentionné à l'article 1^{er} est rattaché à la circonscription électorale d'ANGERS qui compte, pour chaque élection respectivement, le plus d'électeurs inscrits sur les listes électorales à la date de publication du présent arrêté :

1° pour les élections départementales : canton ANGERS 7 ;

2° pour les élections législatives : 2ème circonscription.

Article 3 : La Secrétaire générale de la préfecture de Maine-et-Loire et le maire d'ANGERS, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Maine-et-Loire.

Fait à Angers, le 10 DEC. 2020

Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire générale de la Préfecture


Magali DAVERTON

Arrêté DRCL/BI n° 2020-123
**portant composition de la commission départementale de coopération intercommunale
(CDCI)**

Le Préfet de Maine et Loire
chevalier de la Légion d'honneur,
chevalier de l'Ordre national du Mérite,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L. 5211-42 à L. 5211-44, R. 5211-19 à R. 5211-21 et R. 5211-26 ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL/BI n° 2020-84 du 3 septembre 2020 fixant le nombre et la répartition des sièges de la commission départementale de la coopération intercommunale ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL/BI n° 2020-85 du 3 septembre 2020 portant organisation de l'élection des représentants des communes, des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, des syndicats de communes et syndicats mixtes ;

Vu la délibération n° 2015.CD2-014 du 20 avril 2015 du conseil départemental de Maine-et-Loire portant élection de ses représentants à la commission départementale de coopération intercommunale ;

Vu la délibération du 29 janvier 2016 de la commission permanente du conseil régional des Pays-de-la-Loire portant élection de ses représentants à la commission départementale de coopération intercommunale ;

Vu la démission le 3 novembre 2020 de M. Hervé MARTIN de son mandat de membre du collège des représentants du conseil départemental au sein de la commission départementale de coopération intercommunale et son remplacement par M. Nooruddine MUHAMMAD, premier des conseillers départementaux figurant sur la liste complémentaire élue lors de la séance du conseil départemental du 20 avril 2015 ;

Considérant qu'une seule liste de candidats régulièrement constituée a été déposée par l'association départementale des maires et présidents de communautés à l'expiration du délai fixé à l'article 4 de l'arrêté DRCL/BI n° 2020-85 du 3 septembre 2020 susvisé ;

ARRÊTE :

Article 1er. - La commission départementale de coopération intercommunale est composée ainsi qu'il suit :

Collège des représentants désignés par les communes ayant une population inférieure à la moyenne communale du département, soit moins de 4 707 habitants (10 sièges)

1. Madame **Virginie GUICHARD**, maire de SAINT-AUGUSTIN-DES-BOIS,
2. Monsieur **Xavier TESTARD**, maire de CORON,
3. Monsieur **Gilles TALLUAU**, maire de VARENNES-SUR-LOIRE,
4. Monsieur **Jean-Pierre ANTOINE**, maire de COURCHAMPS,
5. Monsieur **Guy DAILLEUX**, maire de CERNUSSON,
6. Monsieur **Jean-Louis DEMOIS**, maire d'ÉCUILLÉ,

7. Monsieur Jacques ROBERT, maire de LOIRÉ,
8. Madame Emmanuelle GALISSON, maire d'ARMAILLÉ,
9. Madame Elisabeth MARQUET, maire de JARZÉ-VILLAGES,
10. Madame Joëlle CHARRIER, maire des RAIRIES.

Liste complémentaire :

- Monsieur Thierry PAPOT, maire de VERNANTES,
- Monsieur Tony GUÉRY, maire de LA MÉNITRÉ,
- Madame Valérie LÉVÊQUE, maire de CHAMPTOCÉ-SUR-LOIRE,
- Madame Sylvie CHIRON-PESNEL, maire de HUILLÉ-LÉZIGNÉ,
- Monsieur Jean-Pierre COCHARD, maire de TERRANJOU.

☛ Collège des représentants désignés par les communes ayant une population supérieure ou égale à la moyenne communale du département, soit 4 707 habitants et plus (7 sièges)

1. Monsieur Philippe CHALOPIN, maire de BAUGÉ-EN-ANJOU,
2. Monsieur Michel PATTÉE, maire de DOUÉ-EN-ANJOU,
3. Madame Maryline LÉZÉ, maire des HAUTS-D'ANJOU,
4. Monsieur Marc GOUA, maire de TRÉLAZÉ,
5. Monsieur Hervé MARTIN, maire de CHEMILLÉ-EN-ANJOU,
6. Monsieur Jean-Charles TAUGOURDEAU, maire de BEAUFORT-EN-ANJOU,
7. Madame Sylvie SOURISSEAU, maire de BRISSAC LOIRE AUBANCE.

Liste complémentaire :

- Monsieur Frédéric MORTIER, maire de LONGUÉ-JUMELLES,
- Monsieur Adrien DENIS, maire de NOYANT-VILLAGES,
- Monsieur Médéric THOMAS, maire de LYS-HAUT-LAYON,
- Monsieur Michel BOURCIER, maire de VAL D'ERDRE-AUXENCE.

☛ Collège des représentants désignés par les cinq communes les plus peuplées du département (7 sièges)

1. Monsieur Jean-Marc VERCHÈRE, adjoint au maire d'ANGERS,
2. Monsieur Gilles BOURDOULEIX, maire de CHOLET,
3. Madame Astrid LELIÈVRE, adjointe au maire de SAUMUR,
4. Monsieur Didier HUCHON, maire de SÈVREMOINE,
5. Monsieur Franck AUBIN, maire de BEAUPRÉAU-EN-MAUGES,
6. Madame Jeanne BEHRE-ROBINSON, adjointe au maire d'ANGERS,
7. Monsieur Jean-Paul BRÉGEON, adjoint au maire de CHOLET.

Liste complémentaire :

- Monsieur Alain GRAVOUEILLE, adjoint au maire de SAUMUR,
- Monsieur Sébastien MAZAN, adjoint au maire de SÈVREMOINE,
- Monsieur Didier SAUVESTRE, adjoint au maire de BEAUPRÉAU-EN-MAUGES,
- Monsieur Roch BRANCOUR, adjoint au maire d'ANGERS.

☛ Collège des représentants désignés par les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (14 sièges)

1. Monsieur Christophe BÉCHU, président de la communauté urbaine "Angers Loire Métropole",
2. Monsieur Jean-Charles PRONO, vice-président de la communauté urbaine "Angers Loire Métropole",

3. Madame **Roselyne BIENVENU**, vice-présidente de la communauté urbaine "Angers Loire Métropole",
4. Madame **Aline BRAY**, vice-présidente de la communauté d'agglomération "Mauges Communauté",
5. Monsieur **Christophe DOUGÉ**, vice-président de la communauté d'agglomération "Mauges Communauté",
6. Madame **Isabelle LEROY**, vice-présidente de la communauté d'agglomération "Agglomération du Choletais",
7. Monsieur **Alain PICARD**, vice-président de la communauté d'agglomération "Agglomération du Choletais",
8. Monsieur **Jackie GOULET**, président de la communauté d'agglomération "Saumur Val de Loire",
9. Madame **Isabelle DEVAUX**, vice-présidente de la communauté d'agglomération "Saumur Val de Loire",
10. Monsieur **Christophe POT**, vice-président de la communauté de communes "Baugeois Vallée",
11. Monsieur **Étienne GLÉMOT**, président de la communauté de communes "Vallées du Haut-Anjou",
12. Monsieur **Marc SCHMITTER**, président de la communauté de communes "Loire Layon Aubance",
13. Monsieur **Gilles GRIMAUD**, président de la communauté de communes "Anjou Bleu Communauté",
14. Monsieur **Jean-Jacques GIRARD**, président de la communauté de communes "Anjou Loir et Sarthe".

Liste complémentaire :

- Madame **Caroline HOUSSIN-SALVETAT**, vice-présidente de la communauté urbaine "Angers Loire Métropole",
- Monsieur **Richard CESBRON**, vice-président de la communauté d'agglomération "Mauges Communauté",
- Monsieur **Guy SOURISSEAU**, vice-président de la communauté d'agglomération "Agglomération du Choletais",
- Monsieur **Marc BONNIN**, vice-président de la communauté d'agglomération "Saumur Val de Loire",
- Monsieur **Jean-Yves LE BARS**, vice-président de la communauté de communes "Loire Layon Aubance",
- Monsieur **Patrick ESNAULT**, vice-président de la communauté de communes "Anjou Bleu Communauté",
- Monsieur **Pascal FARION**, conseiller communautaire de la communauté de communes "Anjou Loir et Sarthe".

☞ Collège des représentants désignés par les syndicats mixtes et les syndicats de communes (2 sièges)

1. Monsieur **Thierry GALLARD**, président du Syndicat d'eau de l'Anjou,
2. Monsieur **Jean-Luc DAVY**, président du syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire.

Liste complémentaire :

- Monsieur **David LAGLEYZE**, président du SICTOM Loir et Sarthe.

☛ **Collège des représentants désignés par le conseil régional (2 sièges)**

1. Monsieur **Eric TOURON**, conseiller régional ;
2. Monsieur **Roch BRANCOUR**, conseiller régional.

☛ **Collège des représentants désignés par le conseil départemental (5 sièges)**

1. Monsieur **Christian GILLET**, président du conseil départemental,
2. Monsieur **Gilles PITON**, conseiller départemental,
3. Madame **Françoise DAMAS**, conseillère départementale,
4. Monsieur **Grégory BLANC**, conseiller départemental,
5. Monsieur **Nooruddine MUHAMMAD**, conseiller départemental.

Liste complémentaire :

- Madame **Véronique GOUKASSOW**, conseillère départementale,
- Monsieur **Bruno CHEPTOU**, conseiller départemental.

Article 2. - L'arrêté préfectoral n° 2018-33 du 11 avril 2018 portant composition de la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) est abrogé.

Article 3. - La secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Angers, le 10 DÉC 2020


Pierre ORY



**PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Arrêté DDT 49 / SG 2020-12-02

**Arrêté portant organisation de la direction départementale des territoires
de Maine-et-Loire au 1^{er} janvier 2021**

Le préfet de Maine-et-Loire
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 06 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles, et notamment ses articles 3 et 9,

Vu le décret n° 2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;

Vu le décret n° 2020-1050 du 14 août 2020 modifiant le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret du Président de la République du 28 octobre 2020 portant nomination de M. Pierre ORY en qualité de préfet de Maine-et-Loire,

Vu l'arrêté du Premier ministre du 31 octobre 2012 modifiant l'arrêté du 12 janvier 2010 relatif aux missions interdépartementales des directions départementales interministérielles,

Vu l'arrêté du Premier Ministre du 13 février 2017 portant nomination de Monsieur Didier GERARD en qualité de directeur départemental des territoires de Maine-et-Loire,

Vu l'arrêté préfectoral DDT49/SG 2020-04-01 du 11 mai 2020 portant organisation de la direction départementale des territoires de Maine-et-Loire,

Vu l'arrêté préfectoral SG/MPCC 2020-094 du 11 décembre 2020 portant organisation du secrétariat général commun départemental,

Vu la circulaire du 12 juin 2019 du Premier ministre, relative à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État,

Vu la circulaire n° 6104/SG du 2 août 2019 du Premier ministre, relative à la constitution de secrétariats généraux communs aux préfetures et aux directions départementales interministérielles ;

Vu l'avis émis par le comité technique de la préfecture de Maine-et-Loire le 5 octobre 2020 sur le projet d'arrêté préfectoral portant organisation du secrétariat général commun départemental dans le département de Maine-et-Loire,

Vu l'information faite au comité technique de la direction départementale des territoires de Maine-et-Loire le 16 octobre 2020 sur le projet d'arrêté préfectoral portant organisation du secrétariat général commun départemental dans le département de Maine-et-Loire,

Vu l'avis favorable émis par le comité technique de la direction départementale des territoires de Maine-et-Loire le 19 novembre 2020 sur le projet de regroupement des missions transverses au sein d'un service dénommé « Service Territoires et Stratégie » et de rattachement des missions de contrôle de légalité des actes d'urbanisme au Service Urbanisme, Aménagement et Risques à compter du 1^{er} janvier 2021,

Considérant la création d'un Secrétariat Général Commun Départemental dans le département de Maine-et-Loire au 1^{er} janvier 2021,

Considérant le transfert d'une partie des missions exercées par le Secrétariat Général et la mission « Conseil de Gestion et Communication » de la direction départemental des territoires de Maine-et-Loire vers le Secrétariat Général Commun Départemental au 1^{er} janvier 2021,

Considérant le projet de réorganisation des missions transverses restant à la direction départementale des territoires de Maine-et-Loire et de leur regroupement au sein d'un nouveau service dénommé « Service Territoires et Stratégie » à compter du 1^{er} janvier 2021,

Considérant le projet de rattachement des missions de contrôle de légalité des actes d'urbanisme au Service Urbanisme, Aménagement et Risques à compter du 1^{er} janvier 2021,

Sur proposition de Monsieur le directeur départemental des territoires de Maine-et-Loire,

Arrête

Article 1 :

La direction départementale des territoires de Maine-et-Loire, placée sous l'autorité du préfet de Maine-et-Loire, est compétente en matière de politiques d'aménagement et de développement durables des territoires. À ce titre, elle exerce les attributions définies aux I et II de l'article 3 du décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009. En application du III du même article, elle est chargée conjointement avec la préfecture, de l'éducation routière et de la sécurité routière.

Article 2 :

La direction départementale des territoires (DDT) de Maine-et-Loire est organisée comme suit :

- La Direction ;
- Un Service Territoires et Stratégie (STS) comprenant ;
 - une mission « Pilotage stratégique et juridique » (MPSJ) ;
 - une mission « Données et Territoires » (MDT) ;
 - des chargés de mission « Conseil aux Territoires » (CT) ;
 - un chargé de mission « Qualité, Modernisation et Communication »(QMC).
- Un Service Eau, Environnement et Biodiversité (SEEB) comprenant .
 - une unité « Mission Transverse Environnement » (MTE) ;
 - une unité « Cadre de Vie, Biodiversité » (CVB) ;
 - une unité « Protection et Police de l'Eau » (PPE).

- Un service Urbanisme, aménagement et risques (SUAR) comprenant
 - une unité « Urbanisme planification et aménagement » (UPA) ;
 - une unité « Études, aménagement et mobilités durables » (ETAMO) ,
 - une unité « Animation et coordination » (ANCO) ;
 - une unité « Application du droit des sols, fiscalité et contrôle de légalité » (ADS-FISCA-CL) ;
 - une unité « Prévention des Risques » (PR) ;
 - un chargé de mission « approche prospective sur les Sujets Émergents » (SE).

- Un Service Construction, Habitat et Ville (SCHV) comprenant ;
 - une unité « Habitat privé et public » (HPP) ;
 - une unité « Renouvellement Urbain - Politiques Territoriales de l'Habitat » (RU-PTH) ;
 - une unité « Bâtiment - Accessibilité » (BA).

- Un Service Sécurité Routière et Gestion de Crise (SSRGC) comprenant ;
 - une unité « Transports ingénierie de crises et sécurité routière » (TICSR) ;
 - une unité « Loire et Navigation » (LN) ;
 - une unité « Éducation Routière » (ER).

- Un Service Économie Agricole (SEA) comprenant ,
 - une unité « Aides Directes de la PAC » (AD) ;
 - une unité « Installation - Modernisation Agro-Écologie » (IMAE) ;
 - une unité « Foncier et Aides Conjoncturelles » (FAC).

Article 3 :

Le présent arrêté prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2021.

L'arrêté préfectoral DDT49/SG 2020-04-01 du 11 mai 2020 est abrogé à la même date.

Article 11:

La secrétaire générale de la préfecture ainsi que le directeur départemental des territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Angers, le 1^{er} janvier 2021

Le Préfet de Maine-et-Loire

Pierre ORY



Les dispositions du présent arrêté peuvent faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de l'État dans le département de Maine-et-Loire.



**PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**
Service Construction Habitat Ville
Habitat Privé et Public

Arrêté N° 2020-014

Arrêté d'octroi d'une subvention à la communauté de communes de Baugeois Vallée
pour la réalisation d'une aire d'accueil des gens du voyage sur la commune de
Noyant-Villages, commune déléguée de Noyant

**Le Préfet de Maine-et-Loire
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

VU la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;

VU le décret n° 2001-541 du 25 juin 2001 relatif au financement des aires d'accueil destinées aux gens du voyage ;

VU le décret n° 2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement ;

VU le décret du Président de la République du 28 octobre 2020, portant nomination de M. Pierre ORY en qualité de préfet de Maine-et-Loire ;

VU l'arrêté du 5 juin 2003 relatif aux pièces à produire à l'appui des demandes de subventions de l'État pour les projets d'investissement ;

VU la circulaire n°2001-49/UHC/IUH1/12 du 5 juillet 2001 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;

VU le schéma départemental d'accueil des gens du voyage 2018-2023, approuvé par arrêté préfectoral du 19 décembre 2019 ;

VU la délibération de la Communauté de Communes de Baugeois Vallée en date du 06 février 2020 sollicitant l'octroi d'une subvention pour la réalisation d'une aire d'accueil des gens du voyage sur la commune déléguée de Noyant ;

VU la subdélégation d'autorisation d'engagement Intervention Titre 6 de la DREAL en date du 24 novembre 2020 ;

Considérant que la création de cette aire d'accueil des gens du voyage correspond aux besoins identifiés de nouvelles aires d'accueil sur le territoire de la communauté de communes de Baugeois Vallée et constitue une orientation majeure définie dans le schéma départemental d'accueil des gens du voyage de Maine et Loire ;

ARRÊTE

ARTICLE 1er : La subvention maximum pouvant être attribuée est calculée au taux de 70 % du plafond des dépenses subventionnables (15 245 € par place de caravane), soit 10 671,50 € par place de caravane, pour une dépense totale estimée à **405 359 €**. Les travaux de réalisation de l'aire d'accueil devraient débuter à compter du mois de juin 2021 pour s'achever avant le 31 décembre septembre 2021, selon le calendrier prévisionnel communiqué par le porteur de projet.

Le montant de la subvention allouée à la communauté de communes de Baugeois Vallée est fixé à **42 686 €** (quarante-deux mille six cent quatre-vingt-six euros) pour l'aménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage de Noyant-Villages commune déléguée de **Noyant** d'une capacité de 4 places de caravane (2 emplacements).

ARTICLE 2 : Cette subvention sera imputée sur les crédits inscrits au BOP UTAH programme 135-01-03 du budget du ministère de la cohésion des territoires.

ARTICLE 3 : Le versement de la subvention sera effectué sur justification de la réalisation du projet et de la conformité de ses caractéristiques avec celles visées par la décision attributive.

- Sous réserve de la disponibilité des crédits, une avance qui ne peut excéder 30 % du montant maximum de la subvention peut être versée sur présentation de l'ordre de service de commencement d'exécution du projet.
- Des acomptes peuvent être versés au fur et à mesure de l'avancement du projet sans pouvoir excéder 80 % du montant maximum de la subvention.
- Dans un délai de douze mois à compter de la date prévisionnelle d'achèvement du projet mentionnée dans le présent arrêté, le bénéficiaire adresse à l'autorité compétente une déclaration d'achèvement de l'opération accompagnée d'un décompte final des dépenses réellement effectuées ainsi que la liste des aides publiques perçues et leur montant respectif.
- Le règlement pour solde est subordonné à la réalisation des travaux, à la fourniture d'un bilan d'évaluation de l'action réalisée et à une visite de conformité préalable à l'ouverture.

ARTICLE 4 : La promesse de subvention sera caduque si, à l'expiration d'un délai de deux ans à compter de la notification de la présente décision, l'opération, au titre de laquelle elle a été accordée, n'a reçu aucun commencement d'exécution. L'organisme bénéficiaire sera tenu d'informer le directeur départemental des territoires de la date de commencement de l'opération.

ARTICLE 5 : La Secrétaire Générale de la Préfecture du Maine-et-Loire et le Directeur Départemental des Territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Angers, le : 10 DEC. 2020

Pour le préfet et par délégation
la secrétaire générale de la préfecture

Magali DAVERTON



Délais et voies de recours :

Conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans le délai de deux mois à compter de sa notification, devant le tribunal de Grande Instance (TGI) d'Angers Palais de justice place du Général Leclerc 49043 ANGERS CEDEX 01. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire. Cette démarche interrompt le délai de recours contentieux, ce dernier devant être introduit dans le délai de deux mois suivant une décision implicite ou explicite de l'autorité compétente (le silence de l'administration pendant un délai de deux mois valant décision implicite de rejet).



Arrêté TICSIR N°2020_062

Arrêté complémentaire portant réglementation de la circulation sur la Route Départementale RD178 sur les communes de Montreuil-Bellay, Épieds et Bellevigne-les-Châteaux (Brézé)

ARRÊTÉ

**Le Préfet de Maine-et-Loire
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite**

VU le code de la route ;

VU le code de la voirie routière ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière en vigueur ;

VU le décret du Président de la République du 28 octobre 2020 portant nomination de M Pierre ORY en qualité de Préfet de Maine-et-Loire à compter du 23 novembre 2020 ;

VU les arrêtés préfectoraux de délégation et de subdélégation de signature en vigueur ;

VU l'arrêté SEEB-CHASSE 2020 n°1572 du 7 décembre 2020 d'autorisation d'une battue administrative aux sangliers et aux cerfs le 13 décembre sur les communes des Epieds, Bellevigne-les-Châteaux (Brézé) et Montreuil-Bellay ;

SUR proposition de Monsieur le directeur départemental des territoires de Maine-et-Loire ;

CONSIDÉRANT qu'en application de l'article L2215-1 du code général des collectivités territoriales, il importe d'assurer la sécurité des usagers de la route dans le contexte d'une battue administrative organisée sur les communes des Epieds, Bellevigne-les-Châteaux (Brézé) et Montreuil-Bellay.

ARRÊTE

Article 1

La route départementale 178 traversant le bois de Meigné entre la RD 266 à Balloire et la route du moulin de Baffou sera fermée à la circulation le dimanche 13 décembre 2020 entre 9h et 16h.

Article 2

Une déviation sera mise en place par la RD266 (Balloire – Epieds), la RD93 (Epieds – Brézé) puis RD162 vers St Just / Dive et RD347 dans les deux sens de circulation.

L'information des usagers sera assurée par les services du Département au moyen de panneaux.

Article 3

La secrétaire générale de la préfecture, les maires de EPIEDS, BELLEVIGNE-LES-CHÂTEAUX (BREZE) et MONTREUIL-BELLAY, le directeur départemental des territoires, le commandant du groupement de gendarmerie de Maine et Loire et le chef du service départemental de l'Office français de la biodiversité, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 4

La présente décision peut être contestée dans les deux mois à compter de sa notification auprès du tribunal administratif – 6 allée de l'île Gloriette - BP 4211 – 44041 NANTES Cedex 01.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Maine-et-Loire.

A ANGERS, le 11 décembre 2020

Pour le Préfet et par délégation,
le directeur départemental des territoires



Didier GÉRARD

Arrêté N° DDCS-CMCR-CB/2020-028

Composition de la commission de réforme territoriale de la Ville d'Angers et du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)

Le préfet de Maine-et-Loire
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 57.

Vu le décret 86-442 du 14 Mars 1986 modifié, relatif à la désignation des médecins agréés à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires.

Vu le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 pris pour l'application de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des comités médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux.

Vu le décret n° 95-1018 du 14 septembre 1995 fixant la répartition des fonctionnaires territoriaux en groupes hiérarchiques en application de l'article 90 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Vu le décret du Président de la République du 28 octobre 2020 portant nomination de Monsieur Pierre ORY en qualité de Préfet de Maine-et-Loire.

Vu l'arrêté du 4 août 2004 relatif aux commissions de réforme des agents de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière.

Vu l'arrêté n° DDCS-CMCR-CB/2019-009 du 4 février 2019 portant composition de la commission de réforme de la fonction publique territoriale de la Ville d'Angers et du Centre Communal d'Action Sociale.

Vu le courriel en date du 23 novembre 2020 du centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale relatif aux représentants des élus de la Ville d'Angers et du Centre Communal d'Action Sociale.

Sur proposition du directeur départemental de la Cohésion Sociale.

A R R E T E

ARTICLE 1er : Sont désignés pour siéger à la commission départementale de réforme des agents des collectivités territoriales en qualité de représentants des élus de la Ville d'Angers et du C.C.A.S

Titulaires

Suppléants

Madame Roselyne BIENVENU

Madame Caroline FEL
Madame Marie Isabelle LEMIERE

Monsieur Emmanuel CAPUS

Monsieur Maxence HENRY
Monsieur Patrick GANON

ARTICLE 2 : Sont désignés pour siéger à la commission visée à l'article 1, en qualité de représentants du personnel de la Ville d'Angers/C.C.A.S :

Titulaires

Suppléants

Catégorie A

Madame Claude LE NAOURES

Monsieur Philippe CHEPIS
Madame Anne RAIMBAULT

Madame Stéphanie COCHARD

Madame Noémie TOUCHES

Catégorie B

Madame Marie-France JUGEAU

Monsieur Dominique FABIoux MAUSSION
Monsieur Christophe VIEVILLE

Monsieur Matthieu MOINARD

Monsieur Jean-François CLERGEAU

Catégorie C

Monsieur Pascal BESNARD

Monsieur Mohamed BELAACHET
Madame Annie HARSIGNY

Madame Angélique SOLTANE

Monsieur Julien GARNIER

ARTICLE 3 : cet arrêté portant composition de la commission de réforme de la fonction publique territoriale de la Ville d'Angers/C.C.A.S annule et remplace l'arrêté DDCS-CMCR-CB/2019-009 du 4 février 2019.

ARTICLE 4 : La Secrétaire Générale de la Préfecture et le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Maine et Loire.

Angers, le 7 décembre 2020

Pour la faire et par extension,
la Secrétaire Générale de la Préfecture



Magali DAVERTON

Arrêté N° DDCS-CMCR-CB/2020-029

Composition de la commission de réforme territoriale du service départemental d'incendie et de secours de Maine-et-Loire (S.D.I.S.) pour les pompiers professionnels

Le préfet de Maine-et-Loire
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 57.

Vu le décret 86-442 du 14 Mars 1986 modifié, relatif à la désignation des médecins agréés à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires.

Vu le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 pris pour l'application de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des comités médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux.

Vu le décret du Président de la République du 28 octobre 2020 portant nomination de Monsieur Pierre ORY en qualité de Préfet de Maine-et-Loire.

Vu l'arrêté du 4 août 2004 relatif aux commissions de réforme des agents de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière.

Vu l'arrêté n° DDCS-CMCR-CB/2019-011 du 4 février 2019 portant composition de la commission de réforme de la fonction publique territoriale du service départemental d'incendie et de secours de Maine-et-Loire (S.D.I.S.) pour les pompiers professionnels.

Vu la demande du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Maine-et-Loire en date du 3 décembre 2020 proposant la liste des représentants de l'administration et des sapeurs pompiers professionnels pour siéger à la commission départementale de réforme.

Sur proposition du directeur départemental de la Cohésion Sociale.

A R R E T E

ARTICLE 1er : Sont désignés pour siéger à la commission départementale de réforme des agents des collectivités territoriales en qualité de représentants de l'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Maine-et-Loire :

Titulaires

Monsieur Nooruddine MUHAMMAD
Monsieur Laurent HAMON

Suppléants

Monsieur Grégory BLANC
Madame Marie Pierre MARTIN

ARTICLE 2 : Sont désignés pour siéger à la commission visée à l'article 1, en qualité de représentants des sapeurs pompiers professionnels :

Titulaires

Suppléants

Groupe hiérarchiques 1 et 2 (sapeur, Caporal et Caporal-Chef, Sergent et Adjudant)

Monsieur Samuel GONNORD

Monsieur Tony SEGRET
Monsieur Cyrille GUYON

Monsieur Olivier LE CASTREC

Monsieur Carlos RUBIO

Groupe hiérarchique 3 (Lieutenant de 2ème classe)

Monsieur Maxim DORLEANS

Monsieur Luc CRUNCHANT
Monsieur Sébastien COUSIN

Monsieur Matthieu GUERIN

Monsieur Stéphane MAROLLEAU
Monsieur Mickaël MONGAZON

Groupe hiérarchique 4 (Lieutenant de 1ère classe et Lieutenant hors classe)

Monsieur Sébastien COCONNIER

Monsieur Patrice JAGUELIN
Monsieur Christophe BAYER

Monsieur Yann LE TIEC

Monsieur Emmanuel LE GUYON
Monsieur Hervé GOUJON

Groupe hiérarchique 5 (Capitaine, Commandant, Lieutenant-colonel, Infirmier, Cadre de santé, Médecin et Pharmacien de classe normale)

Madame Claire GRANDIDIER

Monsieur François MAISONNEUVE
Monsieur Eric COLLARD

Monsieur Christophe LE GOUGUEC

Monsieur Xavier METRAS
Madame Valérie ROMELARD

Groupe hiérarchique 6 (Colonel, Colonel hors classe, Contrôleur général, Médecin et Pharmacien hors classe et de classe exceptionnelle)

Monsieur Larry OUVRARD

Monsieur Pascal BELHACHE

Madame Annabelle DEROCHE

ARTICLE 3 : cet arrêté portant composition de la commission de réforme de la fonction publique territoriale du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Maine-et-Loire des sapeurs pompiers professionnels annule et remplace l'arrêté DDCS-CMCR-CB/2019-011 du 4 février 2019.

ARTICLE 4 : La Secrétaire Générale de la Préfecture et le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Maine et Loire.

Angers, le 7 décembre 2020

Pour le Préfet et par délégation,
la Secrétaire Générale de la Préfecture



Magali DAVERTON



**PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
de la cohésion sociale**

Arrêté N° DDCS-CMCR-CB/2020-030

Composition de la commission de réforme territoriale du service départemental d'incendie et de secours de
Maine-et-Loire (S.D.I.S.) pour les sapeurs pompiers volontaires

Le préfet de Maine-et-Loire
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu la loi n° 91-1389 du 31 décembre 1991 relative à la protection sociale des sapeurs pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service.

Vu le décret 86-442 du 14 mars 1986 modifié, relatif à la désignation des médecins agréés à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires.

Vu les décrets n° 92-620 et 92-621 du 7 juillet 1992 relatif à la protection sociale des sapeurs pompiers volontaires.

Vu le décret du Président de la République du 28 octobre 2020 portant nomination de Monsieur Pierre ORY en qualité de Préfet de Maine-et-Loire.

Vu l'arrêté du 30 juillet 1992 fixant la composition particulière et les conditions de fonctionnement de la commission de réforme prévue à l'article 25 du décret n°65-773 du 9 septembre 1965.

Vu l'arrêté n° DDCS-CMCR-CB/2017-030 du 22 août 2017 portant composition de la commission de réforme de la fonction publique territoriale du service départemental d'incendie et de secours de Maine-et-Loire (S.D.I.S.) pour les sapeurs-pompiers volontaires.

Vu la demande du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Maine-et-Loire en date du 3 décembre 2020 proposant la liste des représentants de l'administration et des sapeurs pompiers volontaires pour siéger à la commission départementale de réforme.

Sur proposition du directeur départemental de la Cohésion Sociale.

A R R E T E

ARTICLE 1er : Sont désignés pour siéger à la commission départementale de réforme des sapeurs pompiers volontaires :

Médecin de sapeurs pompiers:

Titulaire

Suppléant

Monsieur Thierry SCHAUPP
Médecin chef du SSSM du SDIS

Madame Anne Laure COMTE
Médecin du SSSM du SDIS

Représentants de l'administration :

Le directeur départemental des services d'incendie et de secours ou son représentant :

Titulaire

Lieutenant-colonel Cyrille THOMY

Suppléant

Lieutenant-colonel Franck LUCAS

Un élu du conseil d'administration du SDIS 49 :

Titulaire

Madame Isabel VOLANT
Membre du bureau du CA du SDIS

Suppléant

Monsieur Grégory BLANC

ARTICLE 2 : Sont désignés pour siéger à la commission visée à l'article 1, en qualité de représentants des sapeurs pompiers volontaires :

Un officier de sapeurs-pompiers professionnels, chef d'un centre du départemental

Titulaire

Commandant Stéphane KNOEPFFLER
Chef du CSP Chêne Vert

Suppléant

Commandant Cédric MORANT
Chef du CSP Angers Ouest

Un sapeur pompier volontaire du même grade que celui dont le cas est examiné

Sapeur

Titulaire

Monsieur Benjamin POGGI

Suppléant

Monsieur Théo RUBIO

Caporal

Titulaire

Madame Louise FORGEAU

Suppléant

Monsieur Anthony GUINAUDEAU

Sergent

Titulaire

Madame Marie GALET

Suppléant

Monsieur Noël GIANNINI

Adjudant

Titulaire

Madame Sandra GRIGNY

Suppléant

Monsieur Nicolas BEZIE

Lieutenant, capitaine, commandant

Titulaire

Monsieur Ludovic ODIAU

Suppléant

Monsieur Christophe SUZANNE

ARTICLE 3 : cet arrêté portant composition de la commission de réforme de la fonction publique territoriale du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Maine-et-Loire des sapeurs pompiers volontaires annule et remplace l'arrêté DDCS-CMCR-CB/2017-030 du 22 août 2017.

ARTICLE 4 : la Secrétaire Générale de la Préfecture et le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Maine et Loire.

Angers, le 7 décembre 2020

Pour le Préfet par délégation,
la Secrétaire Générale de la Préfecture



Magali DAVERTON



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
1 RUE TALOT
49041 ANGERS CEDEX 01

Arrêté 76/2020 relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public des services de publicité foncière de la Direction départementale des finances publiques de Maine-et-Loire

L'administrateur général des finances publiques, Directeur départemental des finances publiques de Maine-et-Loire

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret du Président de la République du 28 octobre 2020 portant nomination de M. Pierre ORY, en qualité de Préfet de Maine-et-Loire ;

Vu le décret du Président de la République du 11 septembre 2017 affectant M Michel DERRAC, administrateur général des Finances publiques, en qualité de directeur départemental des Finances publiques de Maine-et-Loire ;

Vu l'arrêté préfectoral SG/MPCC 2020/065 du 23 novembre 2020 donnant délégation de signature en matière de fixation des horaires d'ouverture et de fermeture au public des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques de Maine-et-Loire et en matière d'ouverture ou de fermeture exceptionnelle de ces mêmes services, à M Michel DERRAC, administrateur général des Finances publiques, directeur départemental des Finances publiques de Maine-et-Loire ;

ARRÊTE:

Article 1^{er} :

Les services suivants de la direction départementale des Finances publiques de Maine-et-Loire seront fermés au public à titre exceptionnel, le lundi 4 janvier 2021 :


- Service de la Publicité foncière et de l'enregistrement de Angers 1
- Service de la Publicité foncière de Angers 2
- Service de la Publicité foncière de Angers 3
- Service de la Publicité foncière de Cholet
- Service de la Publicité foncière de Saumur 1
- Service de la Publicité foncière de Saumur 2

Article 2 :

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Maine-et-Loire et affichée dans les locaux des services visés à l'article 1^{er}.

À Angers, le 08 décembre 2020

L'administrateur général des finances publiques,
Directeur départemental des finances publiques de Maine-et-Loire,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Michel Derrac', written in a cursive style.

Michel DERRAC

II - AUTRES

Décision n°2020-101

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

La Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire d'Angers,

Vu la Loi 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux Territoires

Vu le Décret n°2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au Directeur et aux membres du Directoire des Etablissements publics de santé

Vu le code de la Santé publique et notamment les articles L. 6143-7, D.6143-33, D.6143-34, D.6143-35 relatifs à la délégation de signature

Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005, portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 7°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique et le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 relatif à la commande publique,

Vu le décret du 09 octobre 2017 portant nomination de Madame Cécile JAGLIN-GRIMONPREZ en qualité de Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire d'Angers

Vu la convention constitutive du Groupement Hospitalier de Territoire de Maine-et-Loire (GHT 49) du 30 juin 2016

Vu la convention de mise à disposition de Monsieur Joël DOUMEAU du Centre Hospitalier de Cholet au Centre Hospitalier Universitaire d'Angers prenant effet au 1^{er} mars 2018

Vu l'organigramme de direction du 8 septembre 2020

DECIDE

Article 1

En cas d'absence ou d'empêchement de la Directrice Générale, Monsieur Sébastien TREGUENARD, Directeur Général adjoint, reçoit délégation, à l'effet de signer, au nom de la Directrice Générale, tout document relatif au fonctionnement du pôle Ressources Matérielles notamment les actions contentieuses, à l'exception de l'ensemble des documents, engagements et correspondances relatifs aux marchés d'assurance pour le compte de l'établissement et des établissements parties au GHT 49.

Article 2

Monsieur Lionel PAILHÉ, Directeur adjoint, est chargé des fonctions de directeur du pôle Ressources Matérielles comportant les directions suivantes : Direction des achats du Groupement Hospitalier du Maine et Loire, Prestations et services hôteliers, Ingénierie biomédicale, gestion du patrimoine, approvisionnement et logistique, sécurité-sûreté. En lien avec les directeurs concernés, il veille à la bonne articulation des différentes directions de son pôle. A ce titre, il a autorité fonctionnelle sur l'ensemble des services qui lui sont rattachés et met en œuvre les objectifs fixés par la Directrice Générale.

Article 3

Monsieur Lionel PAILHÉ reçoit délégation à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et au nom de la Directrice Générale, tout document, engagement et correspondance se rapportant à la gestion de son pôle en particulier dans le cadre de l'application des textes relatifs à la commande publique par délégation du pouvoir adjudicateur détenu par la Directrice Générale, à l'exclusion des correspondances relatives aux questions de principe général et de stratégie.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Lionel PAILHÉ, même délégation est donnée à Monsieur Joël DOUMEAU, directeur adjoint.

En cas d'absence ou d'empêchement de la Directrice Générale et du Directeur Général adjoint, Monsieur Lionel PAILHÉ reçoit délégation pour signer toutes les correspondances se rapportant aux actions contentieuses relevant de son pôle.

Article 4

Dans le cadre de la garde des personnels de direction, Monsieur Lionel PAILHÉ reçoit une délégation générale de signature de la part de la Directrice Générale pour assurer le bon fonctionnement et la continuité de la direction administrative ainsi que la police administrative.

Article 5

Monsieur Bertrand BOULIGAND, ingénieur biomédical chargé de la direction de l'Ingénierie biomédicale reçoit délégation dans la limite de ses attributions et au nom de la Directrice Générale :

- Les pièces nécessaires à la gestion courante de sa direction
- Les bons de commande relevant des comptes d'exploitation de de la direction de l'Ingénierie biomédicale
- Les bons de commande relevant de la section d'investissement de sa direction, et inférieur à 90 000 K€

Article 6

Madame Carole VAILLANT, Monsieur Mathieu LE TUTOUR et Monsieur Antonin DUBOURG ingénieurs biomédicaux au sein de la direction de l'Ingénierie biomédicale, reçoivent délégation à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et au nom de la Directrice Générale :

- Les pièces nécessaires à la gestion courante de leur direction, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bertrand BOULIGAND
- Les bons de commande relevant des comptes d'exploitation de leur direction
- Les bons de commande relevant de la section d'investissement de sa direction, pour les seuls échanges standard de matériel.

Article 7

Monsieur Olivier DEROUET, chargé de la direction de la gestion du patrimoine, reçoit délégation à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et au nom de la Directrice Générale :

- Les pièces nécessaires à la gestion courante de sa direction
- Les marchés à procédure adaptée dont le montant est inférieur à 90 000 E HT
- les bons de commande et les liquidations des factures et des mémoires relevant des comptes de sa direction

Article 8

Monsieur Eric CAMBON, Monsieur Baptiste GUERY et Madame Sophie PERRIDY, ingénieurs à la Direction de la gestion du patrimoine, reçoivent délégation à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et au nom de la Directrice Générale :

- Les pièces nécessaires à la gestion courante de leur direction, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier DEROUET
- Les marchés à procédure adaptée dont le montant est inférieur à 90 000 E HT
- les bons de commande et les liquidations des factures et des mémoires relevant des comptes de sa direction

Article 9

Madame Sophie PIGNON, Attachée d'Administration Hospitalière à la Direction de la gestion du patrimoine, reçoit délégation à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et au nom de la Directrice Générale :

- Les pièces nécessaires à la gestion courante de leur direction, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier DEROUET
- les bons de commande et les liquidations des factures et des mémoires relevant des comptes de sa direction

Article 10

Monsieur Gérald GASQUET, Ingénieur logisticien en charge de la Direction des approvisionnements et de la logistique, reçoit délégation à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et au nom de la Directrice Générale :

- les marchés subséquents inférieurs à 25 000 € HT
- les bons de commande et les liquidations des factures et des mémoires relevant des comptes d'exploitation de sa direction

Article 11

Monsieur Antoine BEILLARD, Technicien Supérieur Hospitalier à la Direction des approvisionnements et de la logistique, reçoit délégation à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et au nom de la Directrice Générale :

- les marchés subséquents inférieurs à 25 000 € HT
- les bons de commande et les liquidations des factures et des mémoires relevant des comptes d'exploitation de sa direction

Article 12

Monsieur Olivier BUFFET, Ingénieur en charge de la Direction Sécurité-Sûreté, reçoit délégation à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et au nom de la Directrice Générale :

- les bons de commande et les liquidations des factures et des mémoires relevant des comptes d'exploitation de sa direction

Article 13

Monsieur Mickaël BOURDAIS, Ingénieur Hospitalier à la Direction Sécurité-Sûreté, reçoit délégation à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et au nom de la Directrice Générale :

- les bons de commande et les liquidations des factures et des mémoires relevant des comptes d'exploitation de sa direction, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier BUFFET.

Article 14

La décision n°2018-248, est abrogée.

La présente décision sera communiquée au Conseil de surveillance, au Trésorier principal, affichée sur les tableaux prévus à cet effet au sein du centre hospitalier universitaire d'Angers et publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Maine-et-Loire.

Article 15

La présente décision prend effet à compter du 01 juillet 2020 et est notifiée par courrier aux délégués et subdélégués mentionnés ci-dessus.

Angers, le 14 décembre 2020

La Directrice Générale,

Cécile JAGLIN GRIMONPREZ



Sébastien TREGUENARD

Lionel PAILHE

Joël DOUMEAU

Bertrand BOULIGAND

Carole VAILLANT

Mathieu LE TUTOUR

Antonin DUBOURG

Olivier DEROUET

Eric CAMBON

Baptiste GUERY

Sophie PERRIDY

Sophie PIGNON

Gérald GASQUET

Antoine BEILLARD

Olivier BUFFET

Mickaël BOURDAIS

**AVIS DE CONCOURS INTERNE SUR TITRES POUR LE RECRUTEMENT
D'UN CADRE DE SANTE PARAMEDICAL
Filière : médico-technique**

Un concours en interne sur titres aura lieu au Centre Hospitalier de Cholet en vue de pourvoir **un poste de cadre de santé paramédical - filière médico-technique**

Le concours est ouvert :

- aux fonctionnaires hospitaliers titulaires du diplôme de cadre de santé, relevant des corps régis par les décrets du 30 novembre 1988, du 29 septembre 2010 et du 27 juin 2011, comptant au 1er janvier de l'année du concours au moins cinq ans de services effectifs accomplis dans un ou plusieurs des corps précités, ainsi qu'aux agents non titulaires de la fonction publique hospitalière titulaires de l'un des diplômes, titres ou autorisation requis pour être recrutés dans l'un des corps précités et du diplôme de cadre de santé, ayant accompli au moins cinq ans de services publics effectifs en qualité de personnel de la filière infirmière, de rééducation ou médico-technique.

Les dossiers d'inscription sont à retirer et à déposer contre récépissé à la Direction des ressources humaines ou à adresser sous pli recommandé le cachet de la poste faisant foi **au plus tard le 15 janvier 2021**.

*M. Le Directeur
Centre Hospitalier de Cholet
Direction des Ressources Humaines et de la Formation continue
Rue Marengo
49325 Cholet Cedex*

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à la Direction des Ressources Humaines :
☎ 02.41.49.62.34

Cholet, le 14 décembre 2020

Le directeur adjoint
Chargé des ressources humaines



Eric Moreau
ERIC MOREAU

